



DESTINATAIRE
Animateur

PUBLIC
**À partir
de 10 ans**

THÈME
**Éducation
médias**

Licences Creative Commons : du gratuit sur Internet

La plupart des textes, des illustrations, des photographies... qu'on trouve sur Internet sont soumis au droit d'auteur ; on ne peut donc pas en faire ce que l'on veut. Toutefois, depuis une dizaine d'années, on voit d'autres symboles que le traditionnel et exclusif copyright : ce sont ceux des licences Creative Commons et ils signifient que l'auteur a cédé certains de ses droits de propriété intellectuelle.

libres de droit : on ne peut pas les télécharger, les exploiter comme bon nous semble et par exemple décider de les utiliser à des fins commerciales ; ces ressources sont soumises au principe du droit d'auteur. Bien entendu, ce n'est pas le cas de toutes les ressources, parce que certains Internautes considèrent encore qu'Internet doit être un espace de partage, de créations collectives et collaboratives (Wikipédia en est l'un des plus beaux exemples). Ceux qui défendent cette vision d'un Internet libre, d'un espace *open source* diffusent en ligne leurs logiciels avec des licences dites GNU GPL ou leurs œuvres intellectuelles avec des licences Creative Commons. Ces dernières commencent à fleurir et apprendre à les reconnaître, c'est comprendre qu'il existe aujourd'hui un Internet solidaire qu'on peut utiliser librement.



Les licences CC

- L'organisation à but non lucratif Creative Commons propose des licences types pour les œuvres en ligne. Inspirées par le principe des logiciels libres (Firefox, LibreOffice, Gimp, Thunderbird...), elles permettent aux auteurs ou ayants droit « *d'abandonner* » certains droits sur leurs œuvres.

Différentes options

- À ses débuts, il a été dit qu'Internet serait un formidable outil de partage qui appartiendrait à chacun et à tous, un outil façonné par ses utilisateurs pour ses utilisateurs. C'était une utopie, c'était avant qu'il ne devienne un nouveau monde économique...
- Sur le Web, tout semble gratuit car la plupart des informations, des photographies et des vidéos sont accessibles sans que l'on soit obligé de payer. Pourtant, ces ressources ne sont pas

- Les auteurs ou les ayants droit sont libres de choisir les conditions qu'ils souhaitent appliquer à leur œuvre. Il existe quatre options, comme précisé sur Creative Commons France (a) :

- **attribution** : les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent les œuvres à créditer leur auteur de la manière dont il le demande, sans

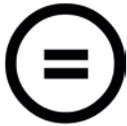


pour autant suggérer qu'il approuve leur utilisation ou leur donne son aval ou son soutien.



– **pas d'utilisation commerciale** : l'auteur autorise les autres à reproduire, à diffuser et à modifier son œuvre pour toute utilisation autre que commerciale, à moins que ceux-ci n'obtiennent son autorisation au préalable.

– **partage dans les mêmes conditions** : l'auteur autorise les autres à reproduire, diffuser et modifier son œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de celle-ci sous les mêmes conditions que son œuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir l'autorisation préalable de l'auteur.



– **pas de modification** : l'auteur autorise la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de son œuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir son autorisation préalable.

• Précision : il existe également d'autres options plus marginales ; comme le sigle expliquant que l'œuvre est tombée dans le domaine public (1), le sigle qui indique qu'on peut remixer l'œuvre musicale en question (2) ou encore celui qui précise qu'elle est partageable (3).



1



2



3

Différentes licences

• Ces quatre options peuvent être arrangées de manière à créer six licences Creative Commons :

– **attribution (BY)** : le titulaire des droits autorise toute exploitation de l'œuvre, y compris à des fins commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, dont la distribution est également autorisée sans restriction à condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom. Cette licence est recommandée pour la diffusion et l'utilisation maximale des œuvres.

– **attribution + pas de modification (BY ND)** : le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.

– **attribution + pas d'utilisation commerciale + pas de modification (BY NC ND)** : le titulaire

des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.

– **attribution + pas d'utilisation commerciale (BY NC)** : le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).

– **attribution + pas d'utilisation commerciale + partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)** : le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.

– **attribution + partage dans les mêmes conditions (BY SA)** : le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Cette licence est souvent comparée aux licences des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipédia.

• Attention : ces licences ne se substituent pas au droit d'auteur, elles viennent en complément. « *Le régime du droit d'auteur classique vous incite à garder l'exclusivité sur la totalité de vos droits (tous droits réservés), ces licences vous encouragent à n'en conserver qu'une partie (certains droits réservés)* ».

• À ces six licences, on en ajoutera une septième, le « zéro », avec laquelle le créateur renonce à l'intégralité de ses droits.



Idées d'activités

Y a-t-il une licence CC ?

• Avant tout, il s'agit de montrer sur quel site et sous quelle forme on trouvera les licences CC. Deux options sont envisageables : laisser les jeunes fouiner sur le web à la recherche du fameux sigle ou leur donner des adresses de sites où l'on trouvera à coup sûr de telles licences. Si vous optez pour la deuxième solution, rendez-vous sur Wikipédia et demandez aux jeunes de trouver dans n'importe quel article la licence Creative Commons régissant les textes qu'ils lisent. Ils découvriront ainsi qu'on ne peut pas faire



CC creative commons
Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé (CC BY-SA 3.0)

C'est un résumé (et non pas un substitut) de la **licence**

Avertissement 

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale

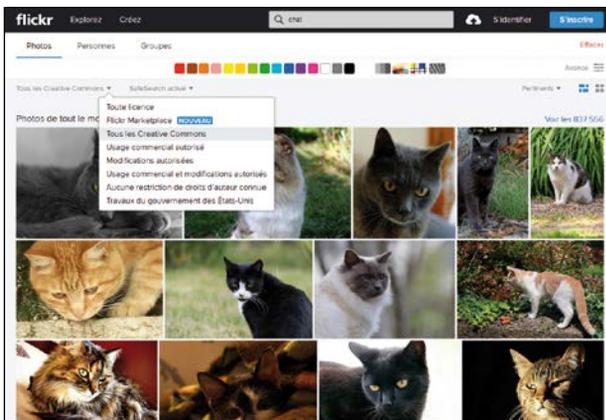
L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

 **Attribution** — Vous devez **créditer** l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et **indiquer** si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

ce que l'on veut avec les textes de l'universelle encyclopédie collaborative...

- Par la suite, vous pouvez leur demander de chercher sur Pinterest (<https://fr.pinterest.com>) ou Flickr (www.flickr.com) des photos ou illustrations soumises à des licences Creative Commons. On notera qu'il est possible par exemple sur Flickr d'effectuer une recherche directement sur les CC : on tape l'objet de sa recherche et on valide ; lorsque les résultats s'affichent, on modifie *Toute Licence* en *Tous les Creative Commons*.



Mémoriser les licences

- Une fois que les jeunes ont compris le principe des CC, il faut qu'ils mémorisent la signification de chaque licence pour s'éviter à chaque fois des recherches fastidieuses. Pour cela, on peut imprimer et plastifier les quatre options

et demander aux jeunes de les assembler en fonction des six licences CC possibles. On prendra soin d'inscrire ou non (à définir selon l'âge des participants) sous chaque image le nom de l'option : *attribution, pas d'utilisation commerciale, partage dans les mêmes conditions, pas de modification*. Cette activité peut donner lieu à un jeu collectif : on compose deux équipes et celle qui parvient à reconnaître le plus de licences a gagné.

Détournements

- Inviter les jeunes à détourner les symboles des options lors d'un temps alloué aux arts plastiques. Avec un peu d'imagination et des feutres de couleur, ces symboles deviendront un visage souriant, un drôle de véhicule, une boule à neige, un yin-yang...
- Vous pouvez également demander à votre public de remplacer les symboles des quatre options par des symboles autres et imaginés par eux (attention toutefois à toujours respecter le rôle du symbole). Exemples : *partage dans les mêmes conditions* sera figuré par *une photocopieuse, pas d'utilisation commerciale* par *un chariot de supermarché barré, pas de modification* par *une feuille sur laquelle est dessiné un cadenas verrouillé*, etc. ▶